

## Appel à projets Académie d'Excellence 2014

### Rappel des principes de l'Académie d'Excellence

Pour développer et rendre plus visibles les filières de formation les plus innovantes et attractives du site d'Aix-Marseille, A\*MIDEX propose de les identifier par un label dénommé Académie d'Excellence, promu à l'international, qui est un outil d'amélioration de la qualité de ces formations, notamment par la diffusion de l'innovation pédagogique (en lien avec le CIPE – centre d'innovation pédagogique et d'évaluation d'AMU) et une offre de services spécifiques à leurs étudiants.

L'Académie d'Excellence cible essentiellement des formations de second cycle (master) et de troisième cycle (doctorat) afin de soutenir la recherche et l'innovation et d'augmenter l'attractivité et la renommée internationales du site. Cependant les formations du premier cycle sont aussi éligibles au label Académie d'Excellence, pour autant qu'elles répondent à sa Charte. Au total, l'objectif est de labelliser une trentaine de formations dans les trois ans à venir.

La Direction exécutive d'A\*MIDEX ([amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr)) est à la disposition de tout enseignant-chercheur désirant déposer un projet, afin que soient examinées la potentialité et la faisabilité de son projet et de pouvoir bénéficier d'une aide à sa finalisation. Le dossier de candidature est disponible sur le site <http://amidex.univ-amu.fr/>.

### Financement :

600 000€ maximum par projet.

Les dépenses de bourses de mobilité étudiante, les gratifications de stage, les salaires des personnels contractuels (doctorants, post-doctorants...), les dépenses de fonctionnement et de soutien à l'innovation pédagogique (dont équipements) sont éligibles.

**Durée du label :** 2 années universitaires (2014/15 et 2015/16), prolongeable sous réserve que les objectifs prévus à l'issue des 2 ans aient été atteints.

### Procédure de sélection :

Un Comité académique composé d'experts internationaux par axe thématique d'A\*MIDEX, ainsi que de membres internes au site d'Aix-Marseille, les uns référents en matière de formation, les autres représentants du monde socio-économique, procèdera à l'évaluation et à la catégorisation des projets candidats à une labellisation par l'Académie d'Excellence (à retenir, pouvant être retenus, à ne pas retenir). Le Comité de Pilotage A\*MIDEX s'appuiera sur les recommandations du Comité académique pour labelliser les programmes « Académie d'Excellence »

### **Critères de recevabilité :**

Dépôt en ligne sur le site <http://amidex.univ-amu.fr/> du dossier complet respectant le format indiqué, rédigé impérativement EN ANGLAIS, avant la date et l'heure limite de dépôt. Aucune modification postérieure à l'heure limite du dépôt ne sera possible.

### **Critères d'éligibilité :**

Pour être éligible et soumis à l'évaluation, tout projet reçu doit :

- Etre porté par un enseignant ou enseignant-chercheur de l'université d'Aix-Marseille ou des établissements d'enseignement supérieur partenaires d'A\*MIDEX sur le site d'Aix-Marseille
- Etre conforme aux critères:
  - o de la Charte de l'Académie d'Excellence ci-après,
  - o de la Charte de la thèse de doctorat du collège doctoral de l'Université d'Aix-Marseille, le cas échéant.
- Etre soutenu par l'établissement d'enseignement supérieur ou par la composante de rattachement pour AMU, avec une lettre de soutien l'attestant.

### **Critères de sélection :**

- Pertinence et valeur ajoutée du projet : internationalisation, innovation pédagogique, compétitivité et originalité du projet au niveau national et international
- Qualité et réalisme de la mise en œuvre du projet : justification des moyens, calendrier proposé
- Objectifs et impact potentiel du projet : au niveau de la formation, de la composante, du site d'Aix-Marseille, attractivité et image
- Durabilité et caractère transformant du projet

**Date limite de soumission des projets :** 10 janvier 2014 à 17h, heure de Paris.

**Pour tout renseignement :** [amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr)

## Charte de l'Académie d'Excellence

### « Formations d'excellence, se former pour l'excellence »

Le label de l'Académie d'Excellence sera accordé par le Comité de Pilotage A\*MIDEX, sur proposition du Comité académique, en fonction des 7 critères suivants :

*Pertinence, Compétitivité, Sélectivité, Innovation pédagogique, Internationalisation, Interdisciplinarité et Insertion professionnelle.*

#### 1) **Pertinence :**

- contribution à la stratégie et aux cinq priorités thématiques d'A\*MIDEX ;
- lien avec les Labex et autres projets labellisés IA ;
- positionnement et valeur ajoutée dans l'offre de formation d'AMU et de ses partenaires du site

#### 2) **Compétitivité :**

- note AERES (le cas échéant);
- reconnaissance par les pairs et les entreprises, notoriété auprès des étudiants ;
- taux de recrutement extra-régional ;
- originalité du cursus

#### 3) **Sélectivité :**

- taux (cible, le cas échéant) de sélection à l'entrée ;
- rigueur des procédures de sélection sur dossiers de candidature et entretien de motivation

#### 4) **Innovation pédagogique :**

- pratiques innovantes en matière de formation à et par la recherche, transmission de méthodes et compétences transversales, apprentissage par problème et par projet, utilisation des TICE

#### 5) **Internationalisation :**

- intensité du partenariat avec des universités étrangères (notamment universités ciblées par A\*MIDEX) : échanges et séjours, co-diplôme, labellisation Erasmus Mundus ;
- recrutement international des étudiants et des équipes pédagogiques > 30% ;
- cursus bilingues ou proportion de cours proposés en anglais

#### 6) **Interdisciplinarité :**

- valeur ajoutée interdisciplinaire du programme de formation (positionnement, modules aux frontières d'autres disciplines, options et passerelles, liens à d'autres programmes, diversité des débouchés)

#### 7) **Insertion professionnelle :**

- stages proposés aux étudiants ;
- possibilités en termes d'alternance et de césure entre M1 et M2 ;
- suivi des doctorants ;
- partenariats avec le monde de l'entreprise ;
- taux d'insertion professionnelle (le cas échéant).